

Le Conseil Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 8 Avril 2025 à 9h30 à Estouy (les remarques et questions ont été formulées lors de la séance du 1er Avril 2025).

Aucunes remarques ni questions ont été formulées lors de la séance du 8 Avril 2025.

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, PILLETTE, RIVIERE, COULON

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : M. BERARD

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme PAILLOUX

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : : Mme BELOEIL, M. GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, GEORGES, COURTOIS, BERTHELOT, GAINVILLE, RICHET, GAURAT, BOUTEILLE, Mme RAUTURIER, MM.

BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. CRISSA, VOLKRINGER, DUAULT,

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MOCEAU, BROSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, PALLU, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DENIS Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, LALUQUE, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. SUTTIN, MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUULT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY,

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELIER, VALLOIS, MM. LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND,

Pouvoirs :

Monsieur BROSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Assistaient également à la réunion :

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 24 Février 2024.
- Approbation du compte de gestion et du compte financier unique 2024.
- Délibérations à prendre.
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 24 Février 2024.

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte financier unique 2024

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions : l'explication est la suivante, le programme des travaux étant sur deux années les règlements des factures et les demandes de subventions sont automatiquement décalées ce qui donne les résultats suivants.

- Dépenses de fonctionnement : 686 436,08 €.
- Recettes de fonctionnement : 811 802,15 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont inférieures aux prévisions : l'explication est la suivante, le programme des travaux étant sur deux années les règlements des factures et les demandes de subventions sont automatiquement décalées ce qui donne les résultats suivants.

- Dépenses d'investissement : 498 496,84 €.
- Recettes d'investissement : 840 445,05 €.

L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé s'élève à 125 366,07 €.

L'excédent d'investissement ainsi dégagé s'élève à 341 948,21 €.

Les résultats du compte de gestion sont conformes au compte administratif, le Président se retire, Monsieur COULON le soumet au vote. Le compte de gestion et le compte administratif 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2025

Le Président présente et commente le projet du budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de **855 603,42 €** en section de fonctionnement sous différents chapitres en dépenses :
 - 011 charges à caractère général : 331 542,41 €.
 - 012 charges de personnel et frais assimilés : 217 892,00 €.
 - 023 virement à la section d'investissement : 60 577,03 €.
 - 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 218 370,81 €.
 - 65 autres charges de gestion courante : 25 100,00 €
 - 66 charges financières : 2 121,17 €.
- à la somme de **855 603,42 €** en section de fonctionnement sous différents chapitres en recettes :
 - 002 résultat de fonctionnement reporté : 125 366,07 €.
 - 042 : opération d'ordre de transfert entre sections : 20 751,82 €.
 - 74 : dotations, subventions et participations : 709 485,53 €.
- à la somme de **1 651 698,47 €** en section d'investissement sous différents chapitres en dépenses :
 - 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 751,82 €.
 - 13 subventions d'investissement : 30 555,00 €.
 - 16 emprunts et dettes assimilées : 40 760,58 €.
 - 20 immobilisations incorporelles : 484 625,02 €.
 - 21 immobilisations corporelles : 1 075 006,05 €.
- à la somme de **1 651 698,47 €** en section d'investissement sous différents chapitres en recettes :
 - 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 341 948,21 €.
 - 021 virement de la section de fonctionnement : 60 577,03 €.
 - 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 218 370,81 €.
 - 10 dotations, fonds divers et réserves : 88 847,63 €.
 - 13 subventions d'investissement : 941 954,79 €.

Le montant de la participation des 4 communautés de communes aux dépenses de fonctionnement du Syndicat est fixé à 450 000 €

Aucune autre remarque n'étant émise sur le budget primitif 2025, le Président le soumet au vote. Le budget est adopté à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ Compte de gestion et compte financier unique 2024. Adoptée à l'unanimité sans obligation du quorum.
- ❖ Approbation des résultats de l'exercice 2024 à affecter. Adoptée à l'unanimité sans obligation du quorum.
- ❖ Budget primitif 2025. Adoptée à l'unanimité sans obligation du quorum.
- ❖ Montants des participations des communautés de communes pour 2025. Adoptée à l'unanimité sans l'obligation du quorum.
- ❖ Participation financière au budget de fonctionnement de la CLE. Adoptée à l'unanimité sans l'obligation du quorum
- ❖ Acquisition de parcelles sur la commune de Pithiviers le Vieil. Adoptée à l'unanimité sans l'obligation du quorum.
- ❖

Vie Syndicale

Monsieur BARRIER rapporte les discussions ayant eu lieu lors de la dernière réunion de la CLE Nappe de Beauce au sujet de la future gouvernance du SAGE. Un appel à candidature pour le portage du SAGE a été lancé. Le seul candidat actuel est l'EPAGE du Loing.

Monsieur de BOUVILLE invite les deux stagiaires à se présenter brièvement

Monsieur Tom DUSSON, stagiaire en Master 2 et Monsieur Lucas CLOUSEAU diplômé d'un Master 2 en fonctionnement et restauration des milieux aquatiques en service civique au SMORE à se présenter.

Tom DUSSON se présente, je suis étudiant en Master écologie et éthologie 2A au sein de l'Université Jean Monnet à Saint Etienne.

Mon stage au sein du Syndicat durera 5 mois et demi pour travailler sur le diagnostic du marais de Dimancheville et un avant-projet de restauration incluant les missions suivantes :

- état de l'art des données disponible sur le site : milieu physique, données naturalistes, historique...
- définition d'un programme d'inventaire au regard des données existantes et de la période de stage ;
- diagnostic de l'état écologique du site et définition des enjeux et objectifs de restauration ;
- rédaction d'un avant-projet de restauration de la zone humide pour répondre aux objectifs de définis.

Lucas CLOUSEAU se présente à son tour, je suis en service civique pour une mission de 6 mois en appui sur le programme d'animations et sur les inventaires des avant-projets. J'ai été aiguillé à postuler pour le Syndicat via la ligue de l'enseignement par le biais de l'adhésion du Syndicat avec la ligue de l'enseignement.

Monsieur de BOUVILLE informe les délégués que lors de la réunion des maires du 31 Mars 2025 tenue par la Préfecture du Loiret, il a pu échanger brièvement avec Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire Sophie BROCAS concernant le solde de la DETR à recevoir pour les travaux de rénovation au siège social du Moulin de la Porte. Madame la Préfète n'avait pas eu connaissance des différents courriers et échanges mais d'après un échange avec Monsieur le Sous-Préfet Christophe HURAUULT une solution en faveur du Syndicat sera actée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président



Anne-Jacques de BOUVILLE